



Communiqué de presse

Lutte contre la circulation illicite des armes à feu Bilan de l'opération Trigger

Dans un contexte de prolifération des armes à feu dans les pays de la Caraïbe, avec des conséquences importantes en terme de sécurité, une opération de police internationale **Trigger VII** organisée par Interpol, a été déployée en Martinique du 13 septembre au 01 octobre sous l'autorité du préfet de la Martinique.

Cette opération coordonnée par la direction territoriale de la police nationale a mobilisé les services de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des Douanes et de la Marine Nationale dans le cadre de contrôles de lutte contre les trafics et la circulation d'armes à feu. 36 opérations spécifiques ont été mises en place sur tout le territoire de la Martinique.

Ces contrôles ont été opérés sur les réseaux routiers, dans les ports et à l'aéroport et sur des points de débarquements maritimes clandestins. Ils ont donné lieu aux résultats suivants :

- ✓ 1297 personnes et 1120 véhicules contrôlés
- ✓ Nombre de saisies :
 - 10 armes à feu, dont 9 armes de poing
 - 74 munitions
 - 19,01 kg de cocaïne et 27,56 kg de résine de cannabis
- ✓ 32 personnes interpellées dont 11 pour des délits relatifs aux armes à feu et 20 pour des infractions aux stupéfiants.

Le préfet rappelle que la lutte contre les trafics illicites d'armes à feu et de produits stupéfiants est une priorité des services de l'État. Les opérations telles que Trigger VII visent à renforcer la coopération des forces de sécurité avec leurs homologues des États voisins, à favoriser la collecte et le partage de renseignements et ainsi à lutter efficacement contre ces trafics.

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle